Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFETE DES
HAUTES PYRENEES

PREFETE DES HAUTES PYRENEES
Cabinet - Pôle Communication Interministérielle

DOSSIER PRESSE 14/01/2016

PLAN DE SOUTIEN A L'ELEVAGE

L'année 2015 a été marquée par la crise profonde de l'élevage. En juillet dernier, le gouvernement a mis en place un plan de soutien afin de venir en aide aux élevages les plus fragilisés.

Ce plan de soutien se décline en plusieurs mesures bancaires, sociales ou fiscales. Il comporte aussi un volet structurel destiné à apporter des solutions durables aux problèmes de la filière élevage en favorisant la contractualisation et le dialogue sur les prix entre la profession agricole et le secteur de la grande distribution (GMS) ou en promouvant l'approvisionnement local dans le secteur de la restauration hors domicile.

Plus d'un million d'euros d'aides a été versé à travers :

- le **Fonds d'allègement des charges (FAC)** a soulagé la trésorerie de 310 exploitations pour un montant total d'aide de près de 900 000 €.

- **les prises en charge de cotisations sociales** ont bénéficié à plus de 200 exploitations pour un montant total de 220 000 €.

L'essentiel de ces aides a été payé en décembre. Le département des Hautes-Pyrénées est très en avance par rapport aux autres départements de Midi Pyrénées.

Il reste deux mesures à mettre en œuvre :

- les demandes de remise gracieuse de la taxe foncière non bâtie sont en cours d'instruction à la DDFIP. Cela concerne 600 propriétaires exploitants.

- « l'année blanche » ou encore « pause-crédit » est une mesure de restructuration bancaire qui consiste à repousser l'ensemble des annuités professionnelles en fin de prêt, ce qui permet de soulager la trésorerie des exploitations. Dans la continuité de ce qui a été entrepris pour les autres dispositifs, un travail en synergie avec Agrisolidarité et les établissements bancaires a débuté pour cibler les exploitations les plus fragilisées.

Le plan de soutien avance également sur les deux autres chantiers locaux ouverts, la restauration collective et la contractualisation entre producteurs, transformateurs et GMS dans la filière viande bovine.

Contact Presse :
Pôle communication interministérielle : 05.62.56.65.05
pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr
facebook.com/Préfet des Hautes-Pyrénées twitter.com/@Prefet65
site internet : http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/